

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 190

26 janvier 2016

SOMMAIRE

Allra S.A., Sicav	9097	Mirror PIK S.A.	9120
Alpha International Lux	9110	NAC Luxembourg II S.A.	9120
Amundi Funds	9097	Pearl Dream S.A.	9093
Anthos S.à r.l.	9098	PHT S.A.	9093
Aristochats S.A.-SPF	9098	Project Dream S.à r.l.	9093
Bombay	9120	PROloc S.A.	9094
Cocoon Hôtels SA	9091	Retal Luxembourg S.à r.l.	9094
Eko-Mysl Luxembourg S.A.	9102	RML Franchising S.à r.l.	9094
E.M.P. S.A.	9100	SIX Payment Services (Europe) S.A.	9103
EPISO 3 Austria Holding S.à r.l.	9074	Skylabs Property SCS	9095
FB Lux Holdings GP, S.A.	9103	SPR Constructions s.à r.l.	9096
Fevamotifico S.à r.l.	9102	Strawberry Investment S.à r.l.	9096
Finliga S.A.	9099	T-C PEP Asset S.à r.l.	9096
Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.	9100	Teqball Holding S.à r.l.	9090
G.I.D. Spf S.A.	9100	UFG Global Hospitality Real Estate Fund I S.A., SICAV-SIF	9096
G.I.D. Spf S.A.	9100	UL Union Legend	9097
LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.	9120	Utopia S.A.	9097
Lux Sports & Collectivités S.à r.l.	9089		

EPISO 3 Austria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.054.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of October, before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EPISO 3 Austria Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 181.054 (the Company).

The Company was incorporated on October 8, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3045, on December 2, 2013. The articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.174 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Split of each share of the Company into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one cent (EUR 0.01) each;

2. Creation of classes and subclasses of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares) and (iv) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

3. Redesignation and conversion of (i) 1,240,625 existing ordinary shares into Class A-1 Shares, (ii) 9,375 existing ordinary shares into Class B-1 Shares and (iii) 1,000 existing redeemable shares into Class A-2 Shares;

4. Increase of the share capital by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the creation and issue of eight thousand nine hundred twenty-five (8,925) Class A-2 Shares and seventy (75) Class B-2 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to split each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one cent (EUR 0.01) each, so that the share capital will be divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares and one thousand (1,000) redeemable shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred ten Euro (EUR 12,510), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares and one thousand (1,000) redeemable shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares) and (iv) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to redesignate and convert (i) 1,240,625 existing ordinary shares into Class A-1 Shares, (ii) 9,375 existing ordinary shares into Class B-1 Shares and (iii) 1,000 existing redeemable shares into Class A-2 Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred ten euro (EUR 12,510.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the creation and issue of eight thousand nine hundred twenty-five (8,925) Class A-2 Shares and seventy (75) Class B-2 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon,

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to eight thousand nine hundred twenty-five (8,925) Class A-2 Shares and seventy (75) Class B-2 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to ninety euro (EUR 90.-), allocated to the share capital of the Company.

The amount of ninety euro (EUR 90.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of the above capital increase and subscription, the share capital of the Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) and is represented by:

- (i) 1,240,625 Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up,
- (ii) 9,375 Class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up,
- (iii) 9,925 Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and
- (iv) 75 Class B-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPISO 3 Austria Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of association (the Articles) and any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) and is represented by:

(i) 1,240,625 Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-1 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) 9,375 Class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up,

(iii) 9,925 Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-2 Shares), all subscribed and fully paid-up, and

(iv) 75 Class B-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares), all subscribed and fully paid-up,

and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.6. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders on pro rata and pari passu basis; and

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.7. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

5.8. Unless otherwise stated by the provisions of any agreement entered into from time to time between the Shareholders and/or the Company, all capital contributions other than the initial capital contribution of each Shareholder, as the case may be, shall be made in cash and not in kind. The Shareholders have no right to withdraw their contribution unless otherwise approved by the General Meeting and the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder.

The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 13 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, in the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (as determined pursuant to Clause 7.5 below) (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the

conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the Board would have been entitled to dividend distributions according to Article 17 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders. For so long as the Company shall be tax resident in Luxembourg a majority of the Managers shall be ordinarily resident in Luxembourg.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by at least one manager of category A (the A Manager) and at least two managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Convening notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate convening notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager is present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented together with at least one (1) A manager in favour. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

Art. 10. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager.

11.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings at least once a year or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) Business Days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices and by telephone conference call to the extent permitted by applicable laws.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Ordinary resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital, provided that all Shareholders are present or represented. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) Any change to the Articles or in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

Art. 14. Sole shareholder.

14.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

15.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 16. Auditors.

16.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

16.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the Ordinary Shareholders.

17.2. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders. If profits are to be distributed to the Shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders and the Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders.

17.3. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

17.4. The Income Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, in each case in accordance with the provisions of Article 5 above.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

18.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

18.3 Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata and pari passu basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis.

VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de EPISO 3 Austria Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.054 (la Société).

La Société a été constituée le 8 octobre 2013 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3045, le 2 décembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A comparu,

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.174 (l'Associé),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Division de chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un cent (EUR 0.01) chacune;

2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1) et (ii) les parts sociales remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (iv) les parts sociales remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune;

3. Changement de désignation et conversion de (i) 1.240.625 parts sociales ordinaires existantes en Parts Sociales A-1, (ii) 9.375 parts sociales ordinaires existantes en Part Sociales B-1 et (iii) 1.000 parts remboursables existantes en Parts Sociales A-2;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix euro (EUR 12,510.-) à douze mille six cents euro (EUR 12,600.-) par la

création et l'émission de huit mille neuf cent vingt-cinq (8.925) Parts Sociales A-2 et soixante-quinze (75) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de diviser chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un cent (EUR 0.01) chacune de telle sorte que le capital social soit divisé à douze mille cinq cent dix euro (EUR 12,510.-) représenté par un million deux-cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires et mille (1,000) parts sociales remboursables, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

L'Assemblée prend note que, en conséquence, le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cent dix euro (EUR 12,510.-) représenté par un million deux-cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires et mille (1,000) parts sociales remboursables, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1) et (ii) les parts sociales remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (iv) les parts sociales remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la désignation et de convertir (i) 1.240.625 parts sociales ordinaires existantes en Parts Sociales A-1, (ii) 9.375 parts sociales ordinaires existantes en Part Sociales B-1 et (iii) 1.000 parts remboursables existantes en Parts Sociales A-2.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix euro (EUR 12,510.-) à douze mille six cents euro (EUR 12,600.-) par la création et l'émission de huit mille neuf cent vingt-cinq (8.925) Parts Sociales A-2 et soixante-quinze (75) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille neuf cent vingt-cinq (8.925) Parts Sociales A-2 et soixante-quinze (75) Parts Sociales B-2, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-), affecté au capital social de la Société.

Le montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Suite à l'augmentation du capital social et des souscriptions ci-dessus, le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euro (EUR 12,600.-) est représenté par:

(i) 1,240,625 parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

(ii) 9.375 parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) 9.925 parts sociales remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et

(iv) 75 parts sociales remboursables de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " EPISO 3 Austria Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts), et par tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euro (EUR 12.600.-) est représenté par:

(i) 1.240.625 parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (les Parts Sociales A-1), toutes souscrites et entièrement libérées,

(ii) 9.375 parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1, les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) 9.925 parts sociales remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (les Parts Sociales A-2), toutes souscrites et entièrement libérées, et

(iv) 75 parts sociales remboursables de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales Remboursables), toutes souscrites et entièrement libérées.

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par les associés de la Société et la Société.

5.2. Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires est individuellement ci-après désigné un Associé Ordinaire, et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont collectivement ci-après désignés les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont collectivement ci-après désignés les Associés. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve et/ou un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé en relation avec les Parts Sociales sera enregistré dans ce compte. Les montants ainsi enregistrés dans ce compte constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, conformément aux présents Statuts. Le montant du compte spécial de réserve et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales, conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale de la Société.

5.6. Au cas où les Associés décident de distribuer des profits, ces profits seront par la Société comme suit, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés:

(i) les Associés Ordinaires auront droit, au pro rata et sur base pari passu, à tous les profits distribuables provenant de revenus en relation avec les actifs et les investissements de la Société (incluant mais non limité aux dividendes, intérêts et tout gain constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.7. A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

5.8. Sauf stipulation contraire des contrats conclus de temps à autre entre les Associés et/ou la Société, toutes les contributions en capital autre que les contributions initiales en capital de chaque Associé, si le cas se présente, doivent être faites par apport en numéraire et non par un apport en nature. Les Associés n'ont pas le droit de retirer leur contribution à moins que ceci n'ait été approuvé par l'Assemblée Générale et la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale confère à son détenteur un vote aux assemblées générales des Associés. La propriété de Part Sociale inclut l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

6.2. Chaque Part Sociale est indivisible en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-propriétaires de Parts Sociales doivent être représentés vis-à-vis de la Société par un mandataire commun, co-propriétaire ou non.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés lorsque la Société a plusieurs Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Les Parts Sociales peuvent être transférées à des tiers seulement avec l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être rapportée par un acte notarié ou par un acte sous sein privé. Un tel transfert n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Part Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix des Associés, toutes les Parts Sociales (et, en conséquence, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés (le Prix de Rachat).

7.2. Le remboursement et/ou rachat, conformément au présent article 7 des Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en totalité en même temps, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat des Parts Sociales Remboursables;

(ii) l'actif net de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le Conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables par application des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts; et

(iii) le Prix de Rachat n'exède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmentés de tout profits reportés en avant et de tout montant prélevées des réserves disponibles de la Société à ces fins, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées en avant et des sommes devant être allouées au(x) réserve(s) conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 13 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, en cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (comme déterminé conformément à l'article 7.5 ci-dessous) (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale conformément aux conditions prescrites pour les modifications des Statuts et ne devant néanmoins jamais être supérieur au Montant Disponible), et déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au moins huit (8) jours avant le remboursement et/ou le rachat et l'annulation des catégories de Parts Sociales en question.

7.5. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Plus-Values de la Société (incluant les Plus-Values reportés en avant) dans la mesure où les Associés et/ou le Conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 17 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées en avant) and (ii) toutes sommes à être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profit de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant) et les Profits Restant (incluant les Profits Restant reportés en avant), mais non les Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Rachat pourra inclure les Plus-Values (incluant les Plus-Values reportés en avant), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat des Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés. Tant que la Société est établie fiscalement à Luxembourg, une majorité des Gérants devront être résidents au Luxembourg.

8.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 10. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique.

11.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 13. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales au moins une fois par an ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations et par conférence téléphonique dans la mesure permise par les lois applicables.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions ordinaires prises en Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social, à condition que tous les associés soient présents ou représentés. Si la majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions seront adoptées lors de cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, peu importe la proportion du capital social représenté.

(vii) Tout changement dans les Statuts ou tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés, sous réserve des dispositions de tout contrat conclu dans le temps par et entre la Société et/ou tous ou partie des associés.

Art. 14. Associé unique.

14.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 17. Affectation des profits.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des profits nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux Associés Ordinaires.

17.2. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des profits nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter en avant au prochain exercice social ou de le distribuer aux Associés. Lorsque des profits sont à distribuer aux Associés, les Profits de Revenu et les Profits Restant seront alors uniquement distribués aux Associés Ordinaires et les Plus- Values seront eux uniquement distribués aux Associés PSR.

17.3. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

17.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux Associés Ordinaires, les Plus-Values uniquement aux Associés PSR et les Profits Restant uniquement aux Associés Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5 ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

18.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

18.3 Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux et sur une base pari passu, aux conditions suivantes:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(ii) les Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(iii) les Profits Restant peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu.

VII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25030. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184634/830.

(150205748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Lux Sports & Collectivités S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 201.471.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze novembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Damien GRZELAK, gérant de société, né à Nancy, France, le 20 janvier 1971 (Matricule 1971 0120 97024), demeurant à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur,

2.- Madame Sandie LEGRAS, gérante de société, née à Thionville, France, le 14 décembre 1970 (Matricule 1970 1214 06731), demeurant à F-57655 Boulange, 10, Impasse des Blés.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUX SPORTS & COLLECTIVITES S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Rodange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet le commerce de gros et de détail d'articles de sport et de loisirs, la fabrication de matériel publicitaire, la location de matériel et prestations de services.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession de parts le ou les associé(s) bénéficié(nt) d'un droit de préemption qui devra être exercé dans le mois de la notification des conditions de la cession. En cas de non réponse dans le délai imparti le ou les associé(s) n'ayant pris position seront censés avoir renoncé au droit de préemption en leur faveur.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2016.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Damien GRZELAK, préqualifié, Soixante-seize parts sociales:	76
2.- Madame Sandie LEGRAS, préqualifiée, Vingt-quatre parts sociales:	<u>24</u>
TOTAL: cent parts sociales:	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euro (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associées ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique de la société avec pouvoir d'engager celle-ci valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle: Madame Sandie LEGRAS, gérante de société, née à Thionville, France, le 14 décembre 1970 (Matricule 1970 1214 06731), demeurant à F-57655 Boulange, 10, Impasse des Blés
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Grzelak, Legras, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26418. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185471/73.

(150207489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Teqball Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.050.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 13 novembre 2015

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales daté du 11 novembre 2015 que les parts sociales suivantes de la Société ont été transférées avec effet au 13 novembre 2015 de la manière suivante:

- Coco Dawn Ltd., une société constituée et régie selon les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social au 98 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du registre des sociétés irlandais sous le numéro 554666, en tant que cédant, a cédé 313 parts sociales de catégorie B à Docler Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.193 («Docler Investments») en tant que cessionnaire;

- Rocket Dawn Ltd., une société constituée et régie selon les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social au 98 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du registre des sociétés irlandais sous le numéro 554667, en tant que cédant, a cédé 313 parts sociales de catégorie C à Docler Investments en tant que cessionnaire;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015186647/25.

(150208063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Cocoon Hôtels SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage, Hôtel Belair.

R.C.S. Luxembourg B 94.014.

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «COCOON HOTELS SA», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9164 Bourscheid-Plage, Hôtel Belair, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.014, constituée suivant un acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145, du 5 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 28 janvier 2004 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurélie PREMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les mandataires des actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Suppression de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes;

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent quarante-neuf mille deux cent dix euros et soixante-quinze centimes (EUR 949.210,75,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six centimes (EUR 74.368,06,-) à un million vingt-trois mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 1.023.578,81,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des mille (1.000) actions existantes, et libération de cette augmentation de capital par un apport en nature;

3 Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf cent trois mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 903.578,81,-) afin de le porter de son montant actuel de un million vingt-trois mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 1.023.578,81,-) à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) par absorption des pertes reportées;

4 Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent;

5 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent quarante-neuf mille deux cent dix euros et soixante-quinze centimes (EUR 949.210,75,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six centimes (EUR 74.368,06,-) à un million vingt-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 1.023.578,81,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des mille (1.000) actions existantes.

Paiement

Ensuite ont comparu:

- Monsieur Paul HENDRICKX, administrateur, né le 1^{er} décembre 1961 à Wilrijk (Belgique), demeurant à L-9164 Bourscheid, 1, Rue Buurschter Plage,

- Madame Sandra LAMMERINKS, administrateur, née le 31 décembre 1965 à Schoten (Belgique), demeurant à B-6660 Houffalize, 10, rue du Pont, ici tous représentés par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les comparants ont déclaré libérer l'augmentation de capital par un apport en nature consistant en une créance détenue par les comparants contre la Société d'un montant de neuf cent quarante-neuf mille deux cent dix euros et soixante-quinze centimes (EUR 949.210,75,-) (l'«Apport»).

Les comparants ont déclaré encore que l'Apport se fait libre de toutes dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert dudit Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, réviseur d'entreprises agréé, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 34.813, et signé par Monsieur Stéphan MOREAUX, en date du 2 novembre 2015, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les comparants ont produit le rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«En conclusion de nos travaux et sur base de non diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, valorisés à 949.210,75 EUR, ne correspond pas au moins à l'augmentation du pair comptable des actions existantes.»

Le rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social d'un montant de neuf cent trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 903.578,81,-) pour le porter de son montant actuel de un million vingt-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 1.023.578,81,-) à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable des mille (1.000) actions existantes, et par absorption des pertes reportées de la Société d'un montant de neuf cent trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 903.578,81,-).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (1^{er} alinéa). «Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, A. PREMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 11 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19144. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185236/105.

(150207372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

PHT S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.102.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 29 octobre 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PHT S.A., dont le siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 3 août 2012, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Julie Zens

Le liquidateur

Référence de publication: 2015186564/15.

(150208315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Project Dream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.286,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 170.267.

—
Par résolutions signées en date du 10 novembre 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission d'Isabelle Arker avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186550/13.

(150208008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Pearl Dream S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.591.

—
Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 octobre 2015:

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon. L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse des administrateurs A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la gérante et représentante permanente de la société TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186559/21.

(150208033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

PROloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 71.677.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 2 novembre 2015

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PROLOC S.A.

Référence de publication: 2015186572/14.

(150207926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Retal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 198.073.

—
Résolution de l'associé unique du 03 novembre 2015

RETAL INDUSTRIES LIMITED, une société constituée dans la République de Chypre, avec siège social au Chrysanthou Mylona, 10, MAGNUM HOUSE, 3030 Limassol, Chypre et immatriculée auprès du Company Registry de Nicosie sous le numéro HE 115887 («l'associé unique») a ensuite pris la résolution suivante, avec effet au 03 Novembre 2015:

I. nommer Madam Valérie Yvonne CHANTELOT MURE, né à Le Coteau (FRANCE), le 08 Novembre 1965, demeurant au 248 route de Saint-Andre, 42370 Saint-Alban-Les-Eaux, FRANCE, comme gérant avec effet immédiate et jusqu'au 02 Novembre 2016;

Dont acte, fait et passé à Limassol, date qu'en tête des présents.

RETAL INDUSTRIES LIMITED

Anthoula Stefanou

Directeur

Référence de publication: 2015186591/18.

(150207816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

RML Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.177.

—
EXTRAIT

Suite à une réunion des associés en date du 04 novembre 2015, les pouvoirs de signature ont été modifiés, ainsi que le mandat de gérant, comme suit:

Monsieur Piero MAZZONZELLI, gérant, pourra engager la société avec une signature conjointe d'un autre gérant.

Madame Sylvie JACQUES, gérante, pourra engager la société par sa signature individuelle.

La résidence de Madame Sylvie Jacques est située au 20, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186592/15.

(150208047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Skylabs Property SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.499.

—
STATUTS

Extrait du contrat social conformément de l'article 6 de la loi de 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée

Dénomination	Skylabs Property SCS
Forme sociale	Société en commandite simple (SCS)
Associé commandité avec responsabilité indéfinie et solidaire	Skylabs Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B201363 et ayant un capital social de EUR 12.500
Objet social	L'objet de la société est l'acquisition et la location de la propriété immobilière inscrite dans le registre foncier de la cour locale (Amtsgericht) de Heidelberg, folio 53494, n° 1 de l'inventaire, parcelle 8004 (la «Propriété»).
	La Société sera en droit de prendre toutes les mesures et opérations qui sont nécessaires, utiles ou appropriés en vue de la réalisation de l'objet social de la société précité. Le Société pourra établir des succursales et prendre des participations dans d'autres entreprises.
	La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
	La Société peut généralement employer tous moyens et instruments liés à ses investissements dans le but de mettre en valeur ceux-ci, en ce compris des moyens et instruments destinés à prémunir la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.
	La description ci-dessus doit être comprise dans le sens le plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.
Siège social	70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Pouvoir de gestion et représentation de l'associé commandité	La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité ou, par la seule signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués
Date de commencement	2 novembre 2015
Date d'expiration (si la société en commandite spéciale a une durée limitée)	La Société est créée pour une durée illimitée.
Gérant	En date du 2 novembre 2015 Skylabs Management S.à r.l. a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Pour et au nom de Skylabs Property SCS

Représentée par son associé gérant commandité

Skylabs Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015186603/56.

(150208304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

SPR Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 3, Am Eewischteneck.
R.C.S. Luxembourg B 185.393.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 16 novembre 2015

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur José Armando DE PINHO GARRIDO, de ses fonctions de gérant technique de la société, avec effet immédiat.

Les actuels gérants administratifs Monsieur Joaquim Antonio SOARES PEREIRA et Monsieur Patrick REEFF conservent leurs fonctions de gérants administratifs.

L'Assemblée décide que la société sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2015186636/14.

(150207668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Strawberry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.314.

Extrait des résolutions de l'associé unique prise en date du 26 octobre 2015

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, Monsieur James Bradley UNSWORTH, gérant, deurant professionnellement 483, Herengracht NL - 1017 BT Amsterdam

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186639/13.

(150207845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

T-C PEP Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.898.

Par résolutions prises en date du 11 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

2. Nomination de Stéphane Campori, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186643/15.

(150207954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

UFG Global Hospitality Real Estate Fund I S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 186.316.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration, adoptée par résolutions circulaires du 28 octobre 2015, la modification suivante:

Le Conseil d'Administration accuse bonne réception de la lettre de démission avec effet immédiat de Mr Romain Leroy et de Mr Pavel Fedorov datée respectivement du 05 mai 2015 et du 09 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186674/14.

(150207920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

UL Union Legend, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Asymptotix.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 141.814.

—
Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 5 novembre 2015

Démission de Messieurs John Angus MORRISON et Dennis VAN DEN AARDWEG aux postes d'Administrateurs de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UL UNION LEGEND S.A.

Référence de publication: 2015186675/14.

(150207895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.756.

—
Rectificatif du dépôt L150207412 portant modification non statutaire de Utopia S.A..

Il convient de lire Joost Bert au lieu de Joos Bert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186677/11.

(150207965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Allra S.A., Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.315.

—
Résolution circulaire du 20 octobre 2015

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 13 octobre 2015:

* Mr. Olle Markusson, membre du conseil d'administration, 23, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

- Mandat non renouvelé avec effet au 13 octobre 2015:

* M. Evran Mersin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186790/15.

(150209122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.806.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 octobre 2015

En date du 30 octobre 2015, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat d'administrateur de Mr. Laurent Bertiau, Mr. Etienne Clément, Mr. Christian Pellis et Mr. Jean-François Pinçon pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016;

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julien Faucher

Directeur Général

Référence de publication: 2015186798/19.

(150208651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Anthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.886.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 Septembre 2015 devant notaire, Maître Joëlle Baden, 17 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, que:

Le siège social de la Société a été transféré au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 10 Novembre 2015.

L'adresse professionnelle des deux gérants de la Société se lit désormais comme suit:

- Raf Bogaerts, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2015186799/18.

(150208215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Aristochats S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 187.469.

—
L'an deux mille quinze le douze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ARISTOCHATS S.A. - SPF», une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 187.469, constituée par le notaire soussigné en date du 28 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2104 du 08 août 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Andreia ALVES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Susana GONCALVES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne LENTZ, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Mayfair Trust S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B 112.769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ALVES, S. GONCALVES, F. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26454. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015186802/60.

(150208487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Finliga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 1^{er} juin 2015:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2021.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Pour FINLIGA S.A.

Signature

Référence de publication: 2015187004/15.

(150209156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

G.I.D. Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.334.

Le soussigné Joël MARECHAL, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société G.I.D. Spf S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.334.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Joël MARECHAL.

Référence de publication: 2015187015/11.

(150208485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

G.I.D. Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.334.

Le soussigné Etienne GILLET, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société G.I.D. Spf S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.334.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Etienne GILLET.

Référence de publication: 2015187017/11.

(150208485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.254.

Par résolutions signées en date du 13 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.
2. Acceptation de la démission de Véronique Marty, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
3. Acceptation de la démission de Shane Roger Kelly, avec adresse au 12, South Western Road, St Margarets, Royaume-Uni de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
4. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
5. Nomination de Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
6. Nomination de Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 13 a, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187019/23.

(150208476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

E.M.P. S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Crefilux.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 48.969.

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EMP S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 1994, publié le 14 janvier 1995 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mé-

morial»), numéro 21. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 1^{er} février 2002, publié le 28 juin 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge LADA demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LAFOND demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joelle COLARD demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte;

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. changement d'objet de la société et changement subséquent de l'article 4 des statuts.
2. adoption du nom commercial «CREFILUX» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. changement de la date de l'assemblée générale qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, et modification subséquente de l'article 13 alinéa 1 de statuts.
4. divers

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société, de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer des activités et services commerciaux.

La société a encore pour objet des services de courtage en crédit.

Elle peut aussi effectuer toutes activités publicitaires, des études de marchés, de fournir des informations et des renseignements commerciaux, et notamment d'effectuer toute enquête de solvabilité pour le compte de tiers. Elle a encore pour objet la réalisation d'opérations immobilières pour son compte propre et pour le compte de tiers, y inclus l'acquisition, la construction, la location et la vente de tous biens immobiliers.

Elle a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre de s obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter un nom commercial qui aura la dénomination «CREFILUX». de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «EMP S.A.» avec le nom commercial de «CREFILUX».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 13 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Al.1.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Windhof, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée et les minutes signées par les membres du bureau et le notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à mille euros (huit cent quatre vingt cinq euros (885,-Eur).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LADA, I. LAFOND, J. COLARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33743. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186938/84.

(150208703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Eko-Mysl Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.393.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'Administrateur de Catégorie A du Conseil d'Administration de la société Eko-Mysl Luxembourg S.A. avec effet au 10 novembre 2015.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

MORANDINI Alberto.

Référence de publication: 2015186942/10.

(150208458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Fevamotnico S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.246.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 octobre 2015:

1. La démission de Messieurs Marc Chong Kan et Scott McKinlay, a été acceptée avec effet au 5 octobre 2015.

2. Monsieur Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, et Monsieur Nicholas Procopenko, né le 10 avril 1981 à Santa Rosa, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, ont été nommés en tant que gérant, avec effet au 22 octobre 2015, et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Benoit Bauduin, gérant

Nicholas Procopenko, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186996/21.

(150208702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

FB Lux Holdings GP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.704.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société, par décisions du 4 novembre 2015, a pris acte des démissions de Catherine Baudhuin et de Philippe Leclercq en tant qu'administrateurs de classe C de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter Fabrice Huberty, en remplacement de Catherine Baudhuin, et Thomas Georges, en remplacement de Philippe Leclercq, ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de classe C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FB Lux Holdings GP, S.A.

Référence de publication: 2015186995/16.

(150208734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

SIX Payment Services (Europe) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 144.087.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December,
Before Maître Joëlle Baden, civil law notary, residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Six Payment Services (Europe) S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.087 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 February 2009, number 266, whose articles of association have been lastly amended by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 30 March 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 May 2012, number 1256.

The meeting was opened at 3.15 p.m. with Mrs. Marion Williamson, employee, residing professionally in Munsbach in the chair,

who appointed as secretary Flora Gibert, employee residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Marion Williamson prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the merger plan dated 29th October, 2015, between the Company («Absorbing Company») and CETREL S.A. («Absorbed Company»), as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at least one month before the holding of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company and such publication being annexed hereto;

2. Amendment of the corporate purpose of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of two euros (EUR 2.-), so as to raise it from its current amount of one million eight hundred and twenty thousand euros (EUR 1,820,000.-) to one million eight hundred twenty thousand and two euros (EUR 1,820,002.-) through the issuance of two (2) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Issuance of two (2) ordinary shares through a contribution in kind and payment of a share premium, along with a payment to the legal reserve account, the immunized reserve account and the net wealth tax account;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

6. Amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company;

7. Amendment of article 16 of the articles of association of the Company;

8. Acceptance of Mr. Marc Schluép's resignation from his mandate as director of the Company with immediate effect and appointment of Mr. Jürg Weber as director of the Company with immediate effect and until the annual general meeting that will be held in 2016; and

9. Miscellaneous.

II. That the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- That the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in relation to the mergers have been observed, being:

1. Publication of the draft merger plan drawn up by the board of directors of the merging companies in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 November, 2015, number 3088, i.e. at least one month before the holding of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company deciding on the draft terms of merger.

2. Filing of the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a month before the extraordinary general meeting of the sole shareholder for the inspection of the sole shareholder as certified by a confirmation letter of the directors of the Company which will remain attached hereto.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves the merger plan dated 29th October, 2015, between the Company («Absorbing Company») and CETREL S.A. («Absorbed Company»), as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at least one month before the holding of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company.

Transfer of all the assets and liabilities

The sole shareholder notes that the merger incurs a transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company.

Effective date of the merger

The merger will produce its effects as of January 1st, 2016 at 00:00 a.m. However towards third parties, the merger will produce its effects once the present deed is published in the Memorial.

From an accounting and tax perspective, the merger will produce its effects as of January 1st, 2016.

Acknowledgment

In accordance with article 271, paragraph 2, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the undersigned notary verified and hereby states the existence and lawfulness of the deeds and formalities being incumbent upon the Absorbing Company and of the merger plan.

Second resolution

The sole shareholder resolves to modify article 2 of the articles of association of the Company which shall then read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is to promote development in the payment industry, such as card processing, card issuing, card acquiring, POS sales and services, managed services etc., as well as the development of international card schemes programs, such as but not limited to Mastercard or Visa within Luxembourg and the European Union. In this respect the Company may carry out any activities relating to the accomplishment of its purposes and participate otherwise in these activities and, in particular, act as "Principal member" of the card schemes programs. The Company shall be governed by the law of 10 November 2009 relating to payment services, as amended.

The Company's purpose is also the research, the development, the promotion, the exploitation and the control of end-to-end payment services covering the whole payment value chain and of automatic bank operations including operations of compensation and of arbitration, as well as any data processing, IT outsourcing solutions, communication and security infrastructure.

The exercise, in all its forms, of the activities of article 29-1 customers' communication agent, of article 29-2 administration agent of the financial sector, of article 29-3 Primary IT systems operators of the financial sector and of article 29-4 Secondary IT systems and communication networks operators of the financial sector, in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, are also within the Company's purpose, including the conduct of any operations in relation thereto.

For the accomplishment of its purpose, the Company may enter into agreements with credit institutions, financial institutions, as well as with companies, associations, administrations, groups or any other persons, natural or corporate.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind and administrate, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar company structures.

The Company may also hold, acquire and sell real estate, develop and/or rent such properties and perform any activities in relation with such properties located in Luxembourg or abroad.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.”

Third resolution

The sole shareholder acknowledges that further to the merger the share capital of the Company is increased by an amount of two euros (EUR 2.-) so as to raise it from its current amount of one million eight hundred and twenty thousand euros (EUR 1,820,000.-) up to one million eight hundred and twenty thousand and two euros (EUR 1,820,002.-) through the issue of two (2) new shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The two (2) new shares are allocated to the sole shareholder SIX Group AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, whose registered office is c/o SWX Swiss Exchange Selnaustrasse 30, 8001 Zürich, Switzerland, with Trade Register number CH-020.3.026.400-2, and fully paid up for a global amount of thirty million seven hundred thousand six hundred euros and eighty-one cents (EUR 30,700,600.81), in counterpart of the transfer of all the assets and liabilities of CETREL S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.562, based on an interim balance sheet of Cetrel S.A. as of 1 October, 2015.

The value of the contributed assets and liabilities amounting to thirty million seven hundred thousand six hundred euros and eighty-one cents (EUR 30,700,600.81) has been split as follows:

- a capital increase of the Company of two euros (EUR 2.-),
- a contribution to the share premium of the Company of an amount of twenty-five million seven hundred seventy thousand sixty-four euros and fifty-two cents (EUR 25,770,064.52);
- a contribution to the legal reserve of the Company of an amount of four hundred seventy-one thousand three hundred euros (EUR 471,300.-);
- a contribution to the immunized reserve of the Company of an amount of two million six hundred fifty-one thousand six hundred and nine euros and twenty-nine cents (EUR 2,651,609.29); and
- a contribution to the net wealth tax reserve of the Company of an amount of one million eight hundred seven thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 1,807,625.-).

Evidence of the value of the transferred assets and liabilities to the Company has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August, 1915, as amended, on commercial companies, by Ernst & Young, external auditor (Réviseur d'Entreprises Agréé), dated 23 December, 2015, which report signed *ne varietur* by the appearing person, by the board of the meeting and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed, with which it will be registered.

The conclusion of this report is:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the two shares with a nominal value of EUR 1 each to be issued with:

- a total related share premium of twenty five million seven hundred seventy thousand and sixty four euros fifty-two cents (EUR 25,770,064.52);
- a total contribution to the legal reserve account of an amount of four hundred seventy-one thousand and three hundred euros (EUR 471,300.00);
- a contribution to the immunized reserve account of an amount of two million six hundred fifty-one thousand six hundred and nine euros twenty-nine cents (EUR 2,651,609.29); and
- a contribution to the net wealth tax reserve account of an amount of one million eight hundred seven thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 1,807,625,00);

hence total consideration amounting to thirty million seven hundred thousand six hundred Euros and eighty-one cents (EUR 30,700,600.81).”

Any director or authorized officer of the Company is authorized to record such subscription in the shareholders' register of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at one million eight hundred twenty thousand and two euros (EUR 1,820,002.-), divided into one million eight hundred twenty thousand and two (1,820,002) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

“ **14.1.** In accordance with article 19 of the law of 10 November 2009 on payment services, as amended, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors, chosen among the Institut des réviseurs d'entreprises, which may not be shareholders. The board of directors shall appoint the independent auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.”

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

“ **Art. 16.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of June at 2.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.”

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. Marc Schluep from his mandate as director of the Company with immediate effect.

The sole shareholder resolves to set at three (3) the number of directors and further resolves to appoint, with immediate effect, as director of the Company, Mr. Jürg Weber, CEO Division Payment Services, residing professionally at Hardturmstrasse 201, 8021 Zürich, Switzerland, born in Zürich (Switzerland) on 27 January, 1961, subject to the approval of CSSF.

As a consequence of the above resolution, the board of directors of the Company is composed of:

- Mr. Thomas Frommherz;
- Mr. Mirko Oberholzer;
- Mr. Jürg Weber.

The mandate of the directors shall expire at the annual general meeting which will be held in 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the merger and the capital increase, have been estimated at about five thousand Euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Six Payment Services (Europe) S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.087, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 février 2009, numéro 266. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 juillet 2013, numéro 1682.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Marion Williamson, employée, demeurant professionnellement à Munsbach,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marion Williamson prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion du 29 octobre 2015, entre la société Six Payment Services (Europe) S.A. («Société Absorbante») et la société CETREL S.A. («Société Absorbée»), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société, une telle publication étant annexée aux présentes.

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Augmentation du capital de la Société Absorbante à concurrence d'un montant de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000,-) à un million huit cent vingt mille deux euros (EUR 1.820.002,-) par l'émission de deux (2) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Emission de deux (2) actions en contrepartie de l'apport de l'universalité d'actifs et de passifs et paiement d'une prime d'émission, ainsi qu'un paiement à la réserve légale, à la réserve immunisée et à la réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune.

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 14.1 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 16 des statuts de la Société.

8. Acceptation de la démission de Monsieur Marc Schluep de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat et nomination de Monsieur Jürg Weber en tant qu'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

9. Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 novembre 2015, numéro 3088, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale en vue de leur inspection par l'actionnaire, ainsi qu'il résulte d'une attestation des administrateurs qui demeurera annexée aux présentes.

L'assemblée générale a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion daté du 29 octobre 2015, entre la Société (ci-après la "Société Absorbante") et CETREL S.A. (ci-après la "Société Absorbée"), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la Société.

Transmission universelle des actifs et passifs

L'actionnaire unique constate que la fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société.

Prise d'effet de la fusion

La fusion a lieu avec effet au 1^{er} janvier 2016 à 0h00. Toutefois, à l'égard des tiers, elle n'a effet qu'après la publication au Mémorial du présent procès-verbal.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion a lieu avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Constatation:

Conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet de fusion.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société et l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la promotion du développement du secteur des paiements comme le traitement et l'émission des cartes bancaires, l'activité paiement par carte bancaire, la vente et les services POS, "Managed Services" etc., ainsi que la participation à des programmes de développement des cartes internationales, notamment Mastercard ou Visa, sur le territoire de Luxembourg et européen. Par conséquent, la Société pourra exercer toute activité menant à l'accomplissement de son objet et participer à ces activités de quelque manière que ce soit et, en particulier, agir comme "Membre Principal" des programmes des systèmes de cartes. La Société est également soumise à la loi du 10 novembre 2009, telle que modifiée, relative aux services de paiement.

La Société a également pour objet la recherche, le développement, la promotion, l'exploitation et le contrôle de services de paiement complets couvrant la chaîne de valeur de paiement et d'opérations bancaires automatisées, y compris les opérations de compensation et d'arbitrage, ainsi que les infrastructures de traitement de données, de solutions d'externalisation IT / informatiques, de communication et de sécurité.

La Société a aussi pour objet l'exercice, sous toutes ses formes, des activités d'agent de communication à la clientèle de l'article 29-1, d'agent administratif du secteur financier de l'article 29-2, d'opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier de l'article 29-3 et d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier de l'article 29-4, conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ainsi que la conduite de toutes opérations s'y rapportant.

Pour la réalisation de son objet, la Société pourra conclure toutes conventions avec des établissements de crédit, institutions financières, ainsi qu'avec des sociétés, associations, administrations, groupements ou toutes autres personnes, physiques ou morales.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également détenir, acquérir ou vendre des immeubles, promouvoir et/ou louer ces propriétés et réaliser toutes opérations relatives à ses propriétés situées à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique constate par suite de la fusion, l'augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000,-) à un million huit cent vingt mille deux euros (EUR 1.820.002,-) par l'émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les deux (2) nouvelles actions sont attribuées à l'actionnaire unique SIX Group AG, une société constituée et régie par le droit suisse, ayant son siège social à Selnaustrasse 30, CH-8021 Zürich, Suisse, enregistrée au registre de commerce de Zurich sous le numéro CH-020.3.026.400-2, et intégralement libérées pour un prix total de trente millions sept cent mille six cents euros quatre-vingt-un cents (EUR 30.700.600,81) en contrepartie du transfert de la totalité des actifs et passifs de CETREL S.A., société anonyme ayant son siège social au 10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.562, sur la base d'un bilan intérimaire de CETREL S.A. au 1^{er} octobre 2015.

Le montant global des actifs et passifs apportés soit, trente millions sept cent mille six cents euros et quatre-vingt-un cents (EUR 30.700.600,81) a été alloué de la manière suivante:

- un apport au capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-),
- un apport au compte de prime d'émission à concurrence de vingt-cinq millions sept cent soixante-dix mille soixante-quatre euros et cinquante-deux cents (EUR 25.770.064,52),
- un apport au compte de réserve légale à concurrence de quatre cent soixante-et-onze mille trois cents euros (EUR 471.300,-),

- un apport au compte de réserves immunisées à concurrence de deux millions six cent cinquante et un mille six cent neuf euros et vingt-neuf cents (EUR 2.651.609,29), et

- un apport au compte de réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune à concurrence d'un million huit cent sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.807.625,-).

La preuve de la valeur des actifs et passifs transférés à la Société a été donnée au notaire soussigné dans un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young, en date du 23 décembre 2015, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales, lequel rapport signé ne varietur par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

La conclusion du dit rapport est:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de la contribution en nature ne correspond pas au moins en nombre et en valeur nominale au deux actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec:

- un apport au compte de prime d'émission à concurrence de vingt-cinq millions sept cent soixante-dix mille soixante-quatre euros et cinquante-deux cents (EUR 25.770.064,52),

- un apport au compte de réserve légale à concurrence de quatre cent soixante-et-onze mille trois cents euros (EUR 471.300,-),

- un apport au compte de réserves immunisées à concurrence de deux millions six cent cinquante et un mille six cent neuf euros et vingt-neuf cents (EUR 2.651.609,29), et

- un apport au compte de réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune à concurrence d'un million huit cent sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.807.625,-),

La contrepartie totale de l'apport étant ainsi de trente millions sept cent mille six cents euros et quatre-vingt-un cents (EUR 30.700.600,81).»

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société est autorisé à inscrire ladite souscription dans le registre des actionnaires de la Société.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million huit cent vingt mille deux euros (EUR 1.820.002,-), représenté par un million huit cent vingt mille deux (1.820.002) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. »

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.1.** Conformément à l'article 19 de la loi du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, telle que modifiée, les opérations de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, qui ne peuvent pas être actionnaires. Le conseil d'administration doit nommer le(s) réviseur(s) d'entreprises et doit déterminer leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. »

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. »

Septième résolution

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Marc Schlupe de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'actionnaire unique fixe le nombre d'administrateurs à trois (3) et nomme avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Jürg Weber, CEO Division Payment Services, domicilié professionnellement à Hardturmstrasse 201, 8021 Zürich, Suisse, né à Zürich (Suisse) le 27 janvier 1961, sous réserve de l'accord de la CSSF.

Compte-tenu des résolutions ci-dessus, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Thomas Frommherz,
- Monsieur Mirko Oberholzer,
- Monsieur Jürg Weber.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la fusion et de l'augmentation de capital ont été estimés à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. WILLIAMSON, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 décembre 2015. 1LAC/2015/42040. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054676/381.

(160013079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Alpha International Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 201.531.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of November.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Alpha International Top Lux, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000), having its registered office at 8 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg and where the registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is still pending,

here duly represented by (i) Charterhouse Corporate Directors Limited, a limited company having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243, as class A manager, itself represented Mr. Thomas Spencer Patrick, solicitor professionally residing at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom and (ii) Mr. Marc Elvinger, maître en droit, professionally residing at 41A Boulevard J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg class B manager.

Such appearing party have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Alpha International Lux" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. The meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) any two (2) managers or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers or, by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have all been subscribed by Alpha International Top Lux, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500 euro.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Charterhouse Corporate Directors Limited, a limited company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243, as class A manager,

(ii) Marc Elvinger, professionally residing at 41A Boulevard J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg; as class B manager, and

(iii) Iain MacLeod, professionally residing at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alpha International Top Lux, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000), ayant son siège social au 98, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représenté(e) par (i) Charterhouse Corporate Directors Limited, une limited company, ayant son siège sociale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée au Companies' house sous le numéro 02260243, gérant de classe A, elle-même représentée par M. Thomas Spencer Patrick, solicitor, résidant professionnellement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni et (ii) M. Marc Elvinger, maître en droit, résidant professionnellement au 41A boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, gérant de classe B.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Alpha International Lux» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, désignés comme les gérants de la classe A (les «Gérants de Classe A») et les gérants de la classe B (les «Gérants de Classe B»). Toute mention faite ci-après aux «gérants» visera les Gérants de Classe A et/ou les Gérants de Classe B, en fonction du contexte.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a désigné des classes de gérants différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B est présent ou représenté à la réunion.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a désigné des classes de gérants différentes, les décisions doivent être prises à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou (ii) par deux (2) gérants ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été intégralement souscrites par Alpha International Top Lux, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ 1.500,- euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8, rue Notre-Dame, L2240 Luxembourg.
2. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:

(i) Charterhouse Corporate Directors Limited, une limited company, ayant son siège sociale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée au Companies' house sous le numéro 02260243, en tant que gérant de classe A,

(ii) Marc Elvinger, résidant professionnellement au 41A boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, et

(iii) Iain MacLeod, résidant professionnellement au 8, rue Notre-Dame, L2240 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thomas Spencer Patrick, Elvinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015186756/534.

(150209107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.000.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185469/10.

(150206797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Mirror PIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185489/10.

(150206912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

NAC Luxembourg II S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 199.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 08 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015185532/13.

(150206814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Bombay, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 181.779.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187537/9.

(150209886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.
